



BULLETIN D'INSCRIPTION

Le bulletin et l'ensemble des documents sont à retourner par email à registration@medigames.com
ou par courrier à l'adresse suivante: **CSO - 18 Rue Negresko 13008 Marseille - France**
Merci de le retourner le plus tôt possible.

PARTICIPANT: Remplir en majuscules

Joindre une photo, une copie de votre pièce d'identité, une copie de votre diplôme et un certificat médical

Nom : Prénom :
Date de naissance (JJ/MM/AA) : Nationalité :
Sexe : H F
Adresse : Code Postal :
Ville : Pays :
Email : Portable :
Profession* : Nom de l'équipe (si nécessaire) :
Nombre d'éditions Medigames auxquelles vous avez participé.....
Étudiant : OUI NON
Bénéficiaire de l'offre "groupe"**, merci de préciser le nom du groupe :

*L'organisation est souveraine pour décider si une profession donne droit à la participation aux Jeux Mondiaux de la Médecine et de la Santé.

** Les conditions particulières de chacune des offres promotionnelles sont précisées dans la brochure de l'édition 2026 ou sur le site internet www.medigames.com. Merci de vous y reporter.

ACCOMPAGNANT(S) - NON PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Joindre une photo, une copie de votre pièce d'identité ainsi qu'un certificat médical pour les accompagnants sportifs

Nom : Prénom :
Date de naissance (JJ/MM/AA) : Nationalité :
Sexe : H F Sportif(ve)*** : OUI NON
Nom : Prénom :
Date de naissance (JJ/MM/AA) : Nationalité :
Sexe : H F Sportif(ve) : OUI NON

***Les accompagnants sportifs doivent avoir plus de 16 ans

ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS

Joindre une photo et une copie de votre pièce d'identité

Nom : Prénom : Date de naissance (JJ/MM/AA) :
Nom : Prénom : Date de naissance (JJ/MM/AA) :

Votre badge de participation, ainsi que la confirmation définitive des épreuves pour lesquelles vous êtes inscrit, vous seront remis sur place, au Centre des Jeux, à partir du 13 Juin 2026.

Aucune modification d'inscription sportive ne sera acceptée après le 13 Juin 2026.

MEDIGAMES PACKAGE

DIFFÉRENTS FORFAITS VOUS SONT PROPOSÉS EN FONCTION DE VOTRE TYPE DE PARTICIPATION :

FORFAITS : PRIX PAR PERSONNE SANS HÉBERGEMENT		
TYPE DE FORFAIT	SANS HEBERGEMENT	TOTAL
Participant	420€ x	
Accompagnant Sportif	370€ x	
Accompagnant non sportif	150€ x	
Etudiant	100€ x	
Enfant	50€ x	
		TOTAL 1 €

Inclus dans ces forfaits :

- Les compétitions sportives de votre choix
- Les différentes cérémonies et soirées organisées dans le cadre des Jeux
- L'accès au Symposium international de médecine du sport
- Les transports entre le Centre des Jeux et les lieux des compétitions (s'ils ne sont pas accessibles à pied) .
- Coûts administratifs et structurels de CSO, l'organisateur de l'événement

SUPPLÉMENT GOLFEUR : 400€

Ce supplément inclut : les green fees du Golf Adriatic pour la journée d'entraînement et les 3 jours de compétition, un jeton de 60 balles à utiliser au practice ainsi que le cocktail de remise des prix.

Non-inclus dans ces tarifs :

- Le transport aller-retour depuis votre lieu de résidence jusqu'à Medulin
- Les dépenses personnelles
- Les assurances et frais d'annulation
- Le contrat d'assistance rapatriement (supplément 5€ par jour)

OPTION ASSURANCE VOYAGE ET ASSISTANCE RAPATRIEMENT**TOTAL 3**

€

Nous conseillons vivement aux participants de disposer d'une couverture assurance (frais médicaux et de rapatriement engagés en cas de blessure causée pendant l'événement). Si vous ne disposez pas de votre propre assurance, nous pouvons vous proposer une couverture optionnelle.

L'assistance que nous proposons inclut une garantie de base ainsi que la pratique d'activités sportives* :

- Frais médicaux (soins d'urgence)
- Assistance rapatriement
- Accident individuel
- Retard de vol
- Responsabilité civile
- Assurance bagages
- Frais d'annulation péril désigné
- Assistance juridique
- Pratique des activités sportives terrestres et nautiques
- Pratique des sports terrestres et nautiques motorisés en tant qu'amateur
- Alpinisme, catamaran et voile

***Accident sportif :**

Par accident sportif, on entend toute blessure subie par l'assuré lors de la pratique d'une activité sportive couverte par l'assurance, entraînant une blessure de l'athlète, SANS PATHOLOGIE ANATOMIQUE ANTERIEURE, qui découle d'une cause soudaine et violente, extérieure et étrangère de la volonté de l'assuré.

La déclaration du dommage doit intervenir dans un délai inférieur à 24 heures à compter du fait générateur.

Je souhaite souscrire à une assurance voyage et assistance rapatriement : Prix 5€ par jour par personne

5€ x(nombre de jours) **x** (nombre de personnes) =€

Je ne souhaite pas souscrire à une assistance rapatriement

Plus de détails en contactant l'organisation CSO.

DON À L'ASSOCIATION VOIR LA VIE**TOTAL 4**

€

VOIR LA VIE est une association française qui lutte contre la cécité en Afrique de l'Ouest et en Guinée. Elle y répond par plusieurs moyens : des unités ophtalmologiques, des centres optiques, des programmes de dépistage, de la formation du personnel médical local, de l'enseignement à la phaco-alternative, de la prévention en milieu scolaire, de l'aide au développement. Plus d'informations sur : www.voirlavie.org

TOTAL PRESTATIONS = TOTAL 1 + 2 + 3 + 4 = TOTAL €**TOTAL**

€

Calendrier de paiement : 50% du total des prestations à l'inscription, soit :€

50% restant au plus tard le 13 Avril 2026 :€



Programme sportif

Ce programme est susceptible d'être modifié.

	DIMANCHE 14 juin	LUNDI 15 juin	MARDI 16 juin	MERCREDI 17 juin	JEUDI 18 juin	VENDREDI 19 juin
Athlétisme		APRES MIDI • 100 m • 5 000 m • Poids	APRES MIDI • 400m • 1500 m • Saut en hauteur (Cat E, F, G & H) • Marteau		APRES MIDI • 200 m • 3 000 m • Disque • Saut en hauteur (cat A, B, C & D)	APRES MIDI • 800 m • 4 x 100 m • Saut en longueur • Javelot
Semi-Marathon						MATIN
Cross country				MATIN		
Cyclisme/Gravel					MATIN	
VTT				MATIN		
Echecs		MATIN	MATIN	MATIN		
Golf*	JOURNEE Entrainement	JOURNEE Compétition	JOURNEE Compétition		JOURNEE Compétition	
Judo			MATIN			
Natation		MATIN • 100m dos • 200m nage libre	MATIN • 400m nage libre • 100m brasse		MATIN • 100m papillon** • 50m nage libre	MATIN • 100m 4 nages • 100m nage libre • 4x50m relais
Natation en eau libre				MATIN		
Pétanque				APRES MIDI		
Tennis	JOURNEE Simples	JOURNEE Simples	JOURNEE Simples	JOURNEE Simples/Doubles	JOURNEE Simples/Doubles	JOURNEE Simples/Doubles
Tennis de table		MATIN Entrainement	MATIN Simples	MATIN Simples	MATIN Simples/Doubles	
Aquathlon				MATIN		
Tir*			APRES MIDI Carabine/pistolet à air 10 m		APRES MIDI Carabine 25/50 m	
Beach Volley				APRES MIDI		
Padel					MATIN	MATIN
Badminton		APRES MIDI	APRES MIDI	APRES MIDI		
Kayak en duo					MATIN	
Escalade					APRES MIDI	
Force athlétique				MATIN		
Football	JOURNEE Qualifications	JOURNEE Qualifications	JOURNEE Qualifications	JOURNEE Phases finales et finales	JOURNEE Phases finales et finales	JOURNEE Phases finales et finales

* Licence obligatoire / ** 50m pour les catégories E, F, G & H

Médailles

Pour chaque catégorie d'âge, les 3 participants les mieux placés reçoivent des médailles d'or, d'argent et de bronze. Pour tous les sports d'équipe, en plus des médailles, une coupe est remise aux vainqueurs. Pour préserver l'esprit des Jeux, les athlètes accompagnateurs seront classés séparément.

Catégorie d'âges

A - moins de 35 ans	E - de 65 à 69 ans
B - de 35 à 44 ans	F - de 70 à 74 ans
C - de 45 à 54 ans	G - de 75 à 79 ans
D - de 55 à 64 ans	H - plus de 80 ans

Catégories d'âge

A - moins de 35 ans
 B - de 35 à 44 ans
 C - de 45 à 54 ans
 D - de 55 à 64 ans
 E - de 65 à 69 ans
 F - de 70 à 74 ans
 G - de 75 à 79 ans
 H - plus de 80 ans

Des questions ?

sport@medigames.com

Recommandations

Nous demandons à tous les participants de vérifier que les événements sportifs auxquels vous souhaitez participer ne sont pas prévus en même temps. Nous vous rappelons que le programme ci-joint est provisoire. Il peut donc être partiellement modifié par le comité d'organisation si nécessaire.

Merci d'indiquer le(s) sport(s) et discipline(s) choisie(s)* :

Participant :

Accompagnant 1 :

Accompagnant 2 :

***Attention, les accompagnants ne sont pas autorisés pour les tournois de football.**

Cas particuliers :

Sport d'équipe : préciser le nom de l'équipe (ainsi que le tournoi pour les équipes de football)

.....

Golf/Tir : indiquer numéro de licence et handicap

Tennis, Padel et Tennis de table : indiquer votre classement (optionnel) et nom du partenaire si double

.....

MODE DE PAIEMENT

MERCI DE COCHER LE MODE DE PAIEMENT SÉLECTIONNÉ :

Par chèque français joint d'un montant de :

Par carte bancaire VISA ou MASTERCARD uniquement :

N°(16 chiffres obligatoires) : Date d'expiration (obligatoire) :

Code de sécurité* (obligatoire) :

*Code à 3 chiffres au verso de votre carte bancaire, obligatoire pour toute vente à distance

Débit d'un montant de :€ (50% des prestations) à réception du bulletin

Débit d'un montant de :€ (50% des prestations) au 13 Avril 2026.

Les inscriptions envoyées après le 13 Avril 2026 devront être réglées en une seule fois.

1ère Signature (obligatoire) : _____

Par paiement en ligne :

Lien de paiement : <https://en.pay-pro.monetico.fr/cso/securepayment>

Par virement bancaire d'un montant de :€ (payable à CSO)

Joindre la copie de l'ordre de virement. Afin d'identifier votre virement, merci de rappeler sur cet ordre la référence "JMMS2026" et mentionner VOS NOM ET PRÉNOM.

COORDONNÉES BANCAIRES

CIC Marseille Provence ENT - 448 avenue du Prado BP279 - 13008 MARSEILLE cedex 08 - France

Code banque : 10096 - Code Guichet : 18565 - N° de compte : 00024951901 - Clé RIB : 49

IBAN : FR76 1009 6185 6500 0249 5190 149

Code d'Identification de la Banque (BIC) : CMCIFRPP

Titulaire du compte : Corporate Sport Organisation E.T 2

ATTENTION : En cas de transfert bancaire, les frais de transfert de l'émetteur sont à la charge de ce dernier.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ANNULATION D'INSCRIPTION PAR LE PARTICIPANT

En cas d'annulation de l'inscription par le participant, les frais d'annulation suivants seront retenus en fonction de la date à laquelle intervient l'annulation :

- annulation avant le 12 Mars 2026 : pas de frais d'annulation
- annulation entre le 13 Mars et le 12 Mai 2026 : retenue de 50% de frais d'annulation sur les dépenses engagés
- annulation à partir du 13 Mai 2026 : retenue de 100% des dépenses engagées

DROITS À L'IMAGE

Toute participation aux Jeux Mondiaux de la Médecine et de la Santé implique la cession automatique des droits à l'image du participant et de ses accompagnants au profit de l'organisateur pour ses documents de promotion.

ANNULATION DE LA MANIFESTATION

Si pour des raisons de force majeure (guerre, grèves, émeutes, catastrophes naturelles, épidémies...), les JMMS ne pouvaient avoir lieu, CSO ne serait pas tenu pour responsable des sommes déjà acquittées. Dans ce cas, CSO ferait son possible pour que ces sommes soient conservées afin de les réutiliser pour l'organisation des Jeux à d'autres dates. Si pour des raisons indépendantes de CSO, les épreuves devaient être définitivement annulées, les participants déjà inscrits devraient avoir à supporter, au prorata, les sommes engagées par CSO et ce, en surcroît des sommes déjà acquises par CSO.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions de vente se réfèrent aux dispositions législatives en vigueur et notamment aux articles 95 à 103 du décret 94490 du 15 juin 1994 qui constituent nos conditions de vente. Il est expressément précisé, conformément aux dispositions de l'article 97 du décret susmentionné, que les informations figurant sur le bulletin d'inscription peuvent faire l'objet de certaines modifications qui, le cas échéant, seront portées à la connaissance du client par le vendeur avant la signature du contrat. Champs d'application : la réservation d'un séjour implique l'adhésion totale aux conditions de vente.

RÈGLEMENT

L'inscription peut être réglée par carte bancaire, chèque français en euros payable en France ou virement bancaire selon les conditions suivantes : règlement d'un premier acompte de 50% lors de l'inscription et règlement du solde avant le 13 Avril 2026. Les inscriptions envoyées après le 13 Avril 2026 doivent être réglées en une seule fois. Aucune inscription ni réservation hôtelière non soldée ne sera validée.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent pour régler ce dernier.

Corporate Sport Organisation (CSO) : RCS Nanterre 2009B00686 - N° d'identification intracommunautaire = FR 66 400 631 164 - Licence : 092 09 0016 - Garanti par l'APS, 15 rue Carnot - 75017 Paris. Assurance responsabilité civile et professionnelle fournie par AXA FRANCE IARD - 313 TERRASSE DE L'ARCHE - 92727 NANTERRE CEDEX

"J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente et le règlement des compétitions sportives**."

Date: **Deuxième signature (obligatoire):**

**Disponible sur www.medigames.com ou sur simple demande auprès du CSO (info@medigames.com).